

Règlement de la restauration scolaire

Année 2026/2027

Durant l'année scolaire, un service de restauration scolaire est proposé aux élèves pour le déjeuner. La famille a le choix entre un régime externe ou demi-pensionnaire.

1. Régime externe ou demi-pensionnaire

Externe : Les élèves externes déjeunent hors du lycée et sont pris en charge par leurs responsables pendant la pause déjeuner et ne sont donc plus sous la responsabilité de l'école durant la pause méridienne. L'élève n'est pas autorisé à rester dans les locaux de l'école et doit revenir à l'heure pour la classe immédiatement après le déjeuner.

A titre exceptionnel : Si la famille ne peut pas venir chercher l'enfant, contactez Vie Scolaire à viescolaire@frenchschooljakarta.com. Dans ce cas, l'étudiant peut déjeuner à la cantine ; le repas sera facturé au prix exceptionnel. Nous attendons des élèves qu'ils reviennent à l'heure pour le cours après le déjeuner.

Demi-pensionnaire : Un élève demi-pensionnaire déjeune à l'école. Il reste sous la responsabilité de l'école et ne peut donc sortir de l'établissement. Il n'est pas autorisé à amener un repas de l'extérieur ou de la maison (sauf en cas d'allergie validée par le service de santé de l'établissement). L'inscription peut se faire pour la semaine complète ou uniquement pour certains jours de la semaine. Cette inscription est valable pour toute l'année scolaire et peut être modifiée début janvier ou, à titre exceptionnel, au début du dernier trimestre par une demande écrite des parents adressée à la restauration.

2. Inscriptions

Les inscriptions se feront en ligne sur Eduka du **jeudi 27 au lundi 31 Août 2026**.

La cantine sera obligatoire uniquement :

- Le mercredi 2 Septembre 2025 pour les élèves du Primaire
- Le jeudi 3 Septembre 2025 pour les élèves Secondaire

L'abonnement peut être souscrit pour la totalité de la semaine ou pour les jours spécifiquement sélectionnés. Ils sont valables pendant toute l'année scolaire. Les parents peuvent choisir un déjeuner végétarien pour leurs enfants.

Éventuelles modifications du forfait : contactez le service de restauration = restauration@frenchschooljakarta.com

3. Tarifs 2026-2027 par repas

- Maternelle : 65 000 RP
- Élémentaire : 75 000 RP
- Collège et Lycée : 85 000 RP
- Exceptionnel : 95 000 RP

4. Accès à la restauration scolaire

Ce service est strictement réservé aux personnes suivantes :

- Les élèves de l'École française de Jakarta ;
- Le personnel de l'École française de Jakarta ;
- Les invités autorisés de l'établissement

Les visiteurs extérieurs au comité de restauration scolaire sont tenus de se faire identifier auprès du bureau de la restauration avant d'accéder à la cantine. Une autorisation préalable du directeur de l'établissement est indispensable pour bénéficier de ce service. **La carte d'accès délivrée pour l'entrée dans l'établissement est également utilisée pour accéder aux installations de la cantine.**

5. Sortie scolaire

En cas de sortie scolaire, le service de restauration prépare un panier-repas pour les élèves demi-pensionnaires.

6. Facturation et paiement des repas

Les factures sont envoyées au début de chaque semestre pour le nombre de repas programmés durant la période. Le paiement doit être effectué par virement bancaire dès réception de la facture (sauf pour les étudiants boursiers).

Conformément au règlement financier du FSJ, tout retard de paiement de la facture de restauration scolaire après la date limite de paiement pourra entraîner l'arrêt de l'accès au service pour l'enfant concerné.

Les bénéficiaires de bourses pour les repas scolaires sont pris en charge directement par le service financier.

7. Remboursement

En cas d'absence prolongée pour maladie ou cas de force majeure justifiés de plus d'une semaine, une remise équivalente sur la prochaine facture sera faite. **Les parents doivent justifier cette absence par écrit et en remettre une copie à la Vie Scolaire (certificats exigés).**

Aucun remboursement ne peut être consenti sur des repas non pris pour convenance personnelle (départ avant la fin du trimestre, congés anticipés, déplacement au service d'immigration...).

Si un cours avant ou après le service de restauration n'est pas assuré, l'inscription à la restauration scolaire n'est pas remise en cause et l'élève bénéficie du service (il n'est pas possible d'annuler le repas ou d'en demander le remboursement).

Dans les cas de grève des personnels ou d'indisponibilité du service de restauration, une remise sur la prochaine facture est consentie.

8. Goûters

Pendant les récréations, les élèves peuvent apporter un fruit ou un biscuit. Il n'est cependant pas autorisé d'apporter un pique-nique (sandwich, pizza, gâteau maison ou plats cuisinés) comme cela se pratique dans d'autres établissements. Les boissons gazeuses sont interdites.

Il est recommandé aux parents de privilégier les fruits et snacks légers (non gras, peu sucrés), qui aideront l'enfant à mieux apprécier son déjeuner. Le restaurant scolaire propose des goûters à la vente, pendant les récréations, pour les élèves du secondaire uniquement.

9. Heures d'ouverture du restaurant scolaire

Récréation du secondaire : 9h40 – 10h00

Service du midi

Le restaurant scolaire de la maternelle est ouvert de 11h15 à 13h50 :

- Le service pour les élèves de TPS est à partir de 11h15
- Le service pour les élèves de PS, MS, GS est à partir de 11h45 (2 services).

Le restaurant scolaire de l'élémentaire et du secondaire est ouvert de 11h45 à 13h50 :

- Le service pour les élèves de l'élémentaire est à partir de 11h45.
- Le service pour les collégiens et les lycéens est à partir de 12h55.

10. Encadrement

Sur le temps du déjeuner, les enfants sont encadrés par le personnel de la restauration scolaire et 1 ou 2 surveillants pour l'élémentaire et le secondaire, par les ASEM en maternelle.

11. Salles

Le restaurant scolaire est composé d'une salle intérieure climatisée et d'espaces extérieurs dont un pavillon ouvert en bois. Les élèves de maternelle déjeunent dans la salle à manger située dans l'enceinte de la maternelle.

12. Les menus

Les menus sont composés d'une entrée, d'un plat principal (occidental ou oriental, au choix) d'un dessert et de pain. Les élèves inscrits à l'option végétarienne auront un plat principal différent préparé par l'équipe de la cantine. Pour la maternelle, le plat principal est fixé et défini par l'école chaque jour.

Conformément à la mission de l'école en matière de durabilité, la cantine propose un plat végétarien (en dehors de l'abonnement végétarien) une fois par semaine et une journée complète végétarienne une fois par mois.

Les menus sont consultables sur le site internet du French School Jakarta et sur les tableaux d'affichage.

13. Régimes particuliers et allergies

Nous accueillons les besoins alimentaires spéciaux (végétariens) et les allergies. Les élèves concernés par des allergies alimentaires seront accueillis sous réserve qu'un protocole d'accueil individualisé (PAI) ait été cosigné par leurs parents et les infirmières du FSJ. La liste des enfants avec un PAI est transmise au personnel de cuisine pour la préparation de plats non allergènes si nécessaire. Les noix, noisettes, autres fruits à coque, fruits de mer (crevettes, crustacés) et le porc ou le saindoux ne sont jamais servis.

14. Règlement intérieur de la restauration scolaire

Les élèves doivent se laver les mains avant chaque repas.

Nous insistons sur la tenue correcte à table. L'heure du déjeuner devrait être un moment de plaisir et de convivialité. Nous ne forçons pas les enfants à manger mais nous leur faisons découvrir de nouvelles saveurs en les encourageant à manger des fruits et légumes.

Tous les élèves doivent rapporter leur plateau et leurs couverts au poste de nettoyage désigné et laisser leur table rangée.

15. Commission restauration scolaire

Les sujets concernant la restauration scolaire sont abordés au cours des réunions de la Commission Hygiène et Sécurité, composée de parents, de l'équipe de direction, de la coordinatrice du service restauration, de professeurs, de membres du Comité de gestion et de l'infirmière.